

L'impôt sur les primes d'assurances et le rapport Bélanger

Jean Dalpé

Volume 34, Number 2, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103580ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103580ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Dalpé, J. (1966). L'impôt sur les primes d'assurances et le rapport Bélanger. *Assurances*, 34(2), 139–141. <https://doi.org/10.7202/1103580ar>

L'impôt sur les primes d'assurances et le rapport Bélanger

par

JEAN DALPÉ

139

Dans le numéro d'avril 1966, nous avons attiré l'attention du lecteur sur les effets qu'aurait sur les compagnies d'assurance autres que vie l'augmentation de la taxe sur les primes de deux à trois pour cent, si l'on suivait la suggestion du rapport Bélanger. Nous avons proposé de majorer simplement la prime de deux ou de trois pour cent, selon le cas, l'assuré payant ainsi l'impôt directement. Cela permettrait de transformer une taxe indirecte en un impôt direct, l'assureur faisant remise à l'État de la somme versée par l'assuré. Nous avons affirmé également qu'ailleurs la chose se faisait ainsi. A l'appui de notre affirmation, de passage à Paris et à Lisbonne, nous nous sommes procuré des quittances de prime pour indiquer comment on procédait dans ces deux pays. Voici d'abord le décompte d'une quittance émise à Paris le 14 avril 1966:

J. Eeckman & C^{ie}

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 640.000 Francs

28, Rue Louis-le-Grand - PARIS (2^e)

QUITTANCE-DE-PRIME

NOM et
ADRESSE

MONSIEUR X

AU LIEU DIT.....

A S S U R A N C E S

Référence de la Police	N° de Police	TYPE Contrat	ENct	INTERre	Date - Echéance	I N D I C E BASE ECHEANCE	
	10073588	8	1	7289	14 04 66		

Décompte de la quittance	PRIME NETTE	F R A I S	I M P O T S	TOTAL A PAYER
	3 0 , 0 0	3 , 0 0	9 , 9 0	4 2 , 9 0

Signature :

140

Réf. M - 8

Puis, une seconde quittance délivrée à Lisbonne le 25 mars 1966.

Sociedade Portuguesa de Seguros

RUA DA MADALENA, 36 - L I S B O A - 2 - TELEFONES 86 97 51 a 86 97 58

Espécie e local do risco : Fábrica de fios sintéticos —

Recebemos do Ex.^{mo} Sr.

M. L.

De 25/3/66 a 25/3/67

Capital	PREMIOS E ENCARGO		Custo da Apólice	Selos	R E C I B O			Nº Apólice
	Fogo	Roubo			Total	Vencimento	Número	
2.000.000\$00	6.240\$00	—	20\$00	319\$60	6.579\$60	25MAR66	720	220.990

O selo deste recibo
é pago por guia

Pela Sociedade Portuguesa de Seguros

Este recibo não prova o pagamento dos anteriores



Comme l'indiquent ces deux documents, le précédent existe. Nous n'aurions qu'à le suivre pour éviter la charge très lourde qu'une augmentation de 50 pour cent de l'impôt repré-

sente tant pour l'assureur que pour le réassureur. Si la charge relative n'est pas aussi grande pour l'assurance sur la vie, elle a pesé beaucoup sur les sociétés d'assurances autres que vie durant des années comme 1957, 1963 et 1964, au moment où les déficits techniques ont atteint un chiffre très élevé. Agir comme nous le suggérons serait rendre un très grand service aux sociétés canadiennes en particulier. Celles-ci n'ont pas les ressources des sociétés étrangères, accumulées au cours d'un ou de plusieurs siècles, alors que les impôts n'étaient ni aussi lourds, ni aussi nombreux qu'ils le sont actuellement. C'est un point très important auquel on ne songe pas malheureusement.

141

Investor Relations : The Company and its owners. American Management Association, New York.

Dans une brochure de deux cent vingt pages une vingtaine de collaborateurs, réunis par A. M. A. étudient les relations de l'entreprise avec ses actionnaires, soit directement, soit par l'entremise de conseillers financiers: ces *analysts* qui étudient celle-ci à travers les rapports de toute espèce que l'on fournit de plus en plus au public en Amérique. Que doit-on demander aux sources ordinaires et extraordinaires de renseignements ? Que peut-on tirer pour comprendre l'évolution de l'affaire, ses chances de succès, son avenir, voilà ce qu'étudie l'équipe à qui A. M. A. a confié le soin d'éclairer l'actionnaire — cet élément souvent passif, malléable et inutile sauf une fois par an à l'assemblée générale. Cependant il y a le "*professional analyst* qui, lui, veut savoir pour guider l'actionnaire isolé ou groupé en coopérative de placement. C'est lui surtout que les auteurs ont en vue dans cette étude de groupe. J. H.